

## **Recommandations politiques et directions des programmes du FEM-7 :**

1. Le cadre d'investissement du FEM-7 a pour objectifs : d'éliminer, de restreindre et de contrôler les émissions des produits chimiques listés par la Convention de Stockholm ; d'éliminer les émissions et déversements de mercure et de soutenir les objectifs du SAICM, notamment en renforçant les capacités de gestion des déchets électroniques et électriques.
2. Il est attendu que le FEM-7 s'emploie à aider les parties à utiliser les conventions de Stockholm et de Minamata comme point d'entrée pour poursuivre la transformation de la gestion des produits chimiques et des déchets pour les PEID dans la région du Pacifique.
3. Le principal changement par rapport aux cycles de réapprovisionnement précédents consiste à se concentrer sur un travail à l'échelle sectorielle plutôt que sur des questions spécifiques aux produits chimiques. Cela impliquera des approches de gestion liées à la consommation et à la production durables et à l'économie circulaire, plutôt que des solutions « en bout de chaîne » découlant d'une approche d'économie linéaire de production, d'utilisation et de rejet.
4. Il conviendra de rechercher une participation plus forte et davantage de contributions du secteur privés afin de s'assurer que des échelles d'activités appropriées et des solutions durables sont introduites par le biais de nouveaux projets et programmes. Cette approche plus intégrée des problèmes de gestion des produits chimiques et des déchets est particulièrement nécessaire dans les régions des PEID où le faible volume de produits chimiques utilisés et de déchets générés rend souvent difficile la mise en œuvre de solutions durables.
5. De nombreux enseignements ont été retenus au cours des dernières décennies dans d'autres régions des PEID. Il est entendu que, puisqu'il s'agit d'un programme mondial, les trois régions des PEID peuvent tirer des enseignements de leurs expériences respectives.
6. Le programme est conçu pour mettre en place les articles des différentes conventions relatives aux produits chimiques et aux déchets en intégrant les actions dans des questions de développement clés, notamment, la politique agricole, la pêche, la pollution marine et la gestion plus générale de la pollution.
7. Le FEM-7 abordera les questions relatives aux déchets marins et aux microplastiques en tirant parti des synergies entre les domaines cibles du FEM concernant les eaux internationales, la biodiversité, les produits chimiques et les déchets, tout en notant que les déchets marins proviennent en grande partie des terres.
8. La conception du programme reste ouverte à la collaboration avec des activités parallèles dans les domaines cibles des eaux internationales et de la biodiversité. Si l'on prend en compte l'expérience acquise dans la région méditerranéenne, il est probable que le programme ne sera pas entièrement intégré dans une proposition unique.

### Concept du programme des PEID :

9. Le concept programmatique a été développé en se basant sur les points communs des recommandations et orientations politiques du FEM et des besoins et priorités des PEID. Le FEM attend des PEID de continuer à respecter les activités suivantes en accord avec le FEM-7, *notamment* : privilégier des stratégies de développement durables et non chimiques, promouvoir les BAT/BEP pour éliminer les polluants organiques persistants utilisés (uPOPs), renforcer les systèmes de gestion des déchets électrique et électronique, promouvoir la parité hommes-femmes, et rechercher des investissements étroitement liés à l'amélioration de la capacité des pays à lutter de manière durable contre les polluants organiques persistants (POPs).
10. Compte tenu de cela, le Cadre du programme est composé de quatre éléments clés qui ont été définis en mars 2018 au cours de la consultation avec les PEID du Pacifique. Ces éléments clés seront prochainement redéfinis en consultations avec les Caraïbes et les PEID des AIMS (Atlantique, Océans Indien et les mers Méditerranéenne et du sud de la Chine). Ces éléments clés sont : la gestion des connaissances et la mobilisation concernant la sensibilisation, le renforcement des cadres stratégiques, le transfert de technologies et la promotion de meilleures pratiques, ainsi que le renforcement de capacités institutionnelles.
11. Dans le but d'obtenir de meilleurs résultats, le programme vise à étendre ses activités au niveau national. À cet effet, une série de trois « *Regional Child Projects* » seront mis en place dans les Caraïbes, le Pacifique et les AIMS. Ces trois projets régionaux seront implémentés dans un quatrième projet ayant pour objectif d'assurer les échanges d'informations et de connaissance entre les trois régions impliquées. Le projet « Gestion des connaissances » aura donc pour objectif d'assurer que tous les pays participants au programme bénéficieront des meilleures pratiques internationales comme celles appliquées dans les autres PEID. Le concept de ce programme a été traité par les représentants du PROE, du centre régional des Caraïbes à Trinité, du Secrétariat de la convention de Bâle, Stockholm et Rotterdam à Genève et du Secrétariat du FEM à Washington. Tous les partenaires ont adhéré à la dimension nationale, régionale et mondiale de ce programme.